



## DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° DE/2023-008**

**OBJET : MARCHÉ N°2019\_MAPA540\_002 – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE – AVENANT N°1- RECTIFICATION SUITE ERREUR MATÉRIELLE.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois février,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Budget Principal 2023 en cours d'élaboration,
- Considérant la nécessité de modifier :
  - Le montant du marché en raison de travaux complémentaires,
  - Le délai d'exécution du marché en raison des mesures de confinement,
- Considérant les conditions fixées ci-jointes en annexe,
- Considérant le constat fait ce jour : l'annexe transmise contenait des erreurs matérielles qui ne remettent pas en cause les montants du marché, ni la conclusion de l'avenant n° 1 transmis le 29 décembre 2022,
- Considérant que pour la compréhension dudit document et le suivi du marché, il importe qu'il soit transmis corrigé.

### **DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** Cette décision **ANNULE ET REMPLACE** la décision n° DE 2022-017.

**ARTICLE 2 :** Il est approuvé les modifications introduites par l'avenant N°1 au marché N°2019\_MAPA540\_002 - Mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine, en date du 19 décembre 2019, attribué à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME AFC.

**ARTICLE 3 :** L'avenant N°1 sera signé en ces termes.

**ARTICLE 4 :** La dépense d'ajustement consécutive sera inscrite au Budget Principal 2023.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 02 MARS 2023 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 02 MARS 2023 .....  
Le Maire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU.**

**MARCHE N°2019/MAPA540/002**

**OBJET DU MARCHE :** Mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine

**MAITRE DE L'OUVRAGE :** VILLE DE TORCY – 71210 représentée par M. Philippe PIGEAU, Maire

**ASSISTANCE à MAITRISE D'OUVRAGE :** INGENIS CONSULTING, M. BURELLO Bruno,  
24 rue de la redoute, 21850 SAINT APOLLINAIRE.

**TITULAIRE DU MARCHE :** SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES AFC  
1 rue Pierre et Marie Curie  
67540 OSTWALD

Montant initial du marché :

- Tranche Ferme : 110 082,77 € H.T.
- Tranche Optionnelle n°1 : 119 841,80 € H.T.
- Tranche Optionnelle n°2 : 9 500,00 € H.T.

Montant Total du Marché : 239 424,57 € H.T.

Montant de l'avenant : 1 690,26€ H.T.

Nouveau montant du marché :

- Tranche Ferme : 110 082,77 € H.T.
- Tranche Optionnelle n°1 : 121 532,06€ H.T.
- Tranche Optionnelle n°2 : 9 500,00 € H.T.
- Montant Total du Marché : 241 114,83€ H.T.

**AVENANT N°1**

Il est convenu ce qui suit :

Par marché N°2019/MAPA540/002 en date du 19 décembre 2019, la Ville de Torcy a confié à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES AFC, les travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection

Ce marché est d'un montant total de 239 424.57 € H.T.

**ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- le montant du marché, et notamment de la tranche optionnelle n°1, suite à la réalisation de travaux complémentaires d'aiguillage et de raccordement au réseau fibre optique pour l'installation des caméras I8 et 23.

- le délai global d'exécution du marché.

Les délais d'exécution des travaux sont modifiés compte tenu :

- de l'interruption du délai contractuel d'exécution en raison des mesures de confinement à respecter justifiées par l'ordonnance N°2020-306 du 25 mars 2020 ;
- de l'exécution des travaux complémentaires de rapatriement des caméras C18 / C23.

Le délai contractuel interrompu le 03 février 2020 se trouve prolongé de 136 jours calendaires. La réalisation des travaux complémentaires de rapatriement des caméras C18 et C23 prolonge le délai contractuel de 60 jours calendaires.

**ARTICLE 2 : NATURE DE L'AVENANT**

L'incidence financière due à la réalisation de travaux complémentaires conduit à ajouter au marché des prix forfaitaires en rapport avec les interventions complémentaires requises. L'ensemble se chiffre à 1 690.26€ H.T.

Le délai global d'exécution du marché est prolongé jusqu'au 3 juillet 2023

**ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant de l'avenant N°1 s'élève à 1 690.26 € H.T.

Le montant initial du marché est porté à 241 114,83€ H.T.

**ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

A, Couternon le 12/12/2022

Le titulaire du marché,

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
ALSACE BRANCHE-COMTE  
12, rue de L'Artisanat  
21660 COUTERNON  
Tel : 03 84 21 31 68  
Siret : 386 756 708 00118

A Torcy , le 12/12/2022

Le pouvoir adjudicateur,

M. Philippe PIGEAL,  
Maire de Torcy

